



Ai je droit aux assedics si pas encore inscrit

Par **perlinoire**, le **04/07/2008 à 20:42**

je viens d'être licencié au mois de juin tjrs pas reçu mon attestation pour m'inscrire au assedics.rnrnj'ai une proposition de travail en intérim pour 1 mois pour le mois de juilletrnrnSi j'accepte cette mission est ce que cela m'empêchera de toucher les assedics avec mon ancien employeur ?rnrnmerci de me répondre rapidement

Par **domi**, le **04/07/2008 à 21:27**

Bien sûr vous aurez le droit aux assedics puisque vous aurez un CDD de 1 mois .Avez vous fait la demande de dossier d'inscription aux assedics? il est très important de la faire même si vous n'avez pas encore votre attestation !Faites votre inscription par internet sur le site assedic.fr ou en téléphonant au 3949 .Domi

Par **perlinoire**, le **04/07/2008 à 22:02**

merci votre réponse qui est très rapidementrnrnJe ne savais pas que je pouvais m'inscrire sans avoir l'attestation jaune de mon employeur rnrnde ce fait je vais me déplacer pour faire mon inscriptionrnrnmerci encorernrbonne fin de week end

Par **domi**, le **05/07/2008 à 09:00**

ça ne sert à rien de vous déplacer ! il faut demander le dossier par téléphone ou par internet !
on ne vous le donnera pas aux bureaux , je sais que c'est idiot mais c'est comme ça ...
concernant l'attestation , vous la donnerez plus tard mais au moins vous aurez une date
d'inscription , ce qui est très important pour le départ des droits .Bon courage Domi